

## Bulletin d'information aux mutualistes

**VISITEZ NOTRE SITE WEB!**  
[www.santesecurite.upa.qc.ca](http://www.santesecurite.upa.qc.ca)

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE

Le 25 octobre 2019 – Longueuil

J'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres de la Mutuelle de prévention de l'UPA qui aura lieu le 25 octobre 2019 à compter de 12 h 15. La rencontre se tiendra à la Maison de l'UPA au 555, boulevard Roland-Therrien à Longueuil, salle du conseil général.

Nous prévoyons que la durée de cette réunion sera d'environ une heure. Nous profiterons à cette occasion de la venue à Longueuil de tous les présidents(es) des fédérations régionales de l'UPA qui sont aussi des employeurs membres de la Mutuelle.

Vous trouverez dans le présent bulletin les principales informations qui seront livrées au cours de cette assemblée. Notez que chaque employeur participant à l'AGA assume ses frais de déplacement.

Cordialement,

Denis Roy  
Secrétaire du Comité de régie de la Mutuelle

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture (12 h 15)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
4. Bilan des activités 2018-2019
  - Suivi financier
  - Gestion des réclamations
  - Formation-information
5. Résultats du Fonds de prévention et d'expertise
6. Élection d'un (1) administrateur au Comité de régie (voir règlements au [www.santesecurite.upa.qc.ca](http://www.santesecurite.upa.qc.ca)). La date limite pour déposer une candidature est le **24 octobre 2019**.
7. Divers
8. Clôture de l'assemblée (à 13 h 15)

### Les objectifs sont atteints!

En 2019, un membre de la Mutuelle depuis au moins 2014 payait à la CNESST un taux de 3,03 \$ au lieu de 4,51 \$. Net de tous les frais, c'est près de **25 % d'économie!**

### SUIVI FINANCIER

Au 31 août 2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de réclamations	56	79	71	77	104	127
Frais (000 \$)	231	773	481	714	1 237	1 099
Réclamations importantes	0	3	3	7	14	12
Indice 2019	0,29	0,64	0,46	0,79	1,29	0,99
Indice 2018	0,29	0,64	0,54	0,81	1,26	

L'indice traduit l'expérience de notre groupe. Un indice de « 1 » représente une performance similaire aux entreprises qui ne sont pas en mutuelle. Les projections de la Mutuelle de l'UPA visent un indice de 0,60. En 2020, les résultats des années 2015 à 2018 sont considérés dans le calcul du taux. L'indice global pour 2020 est de 0,88 alors qu'il était de 0,62 en 2019. Cet indice diminuera au cours des prochaines années afin de refléter les gains obtenus dans les dossiers de lésions professionnelles; la CNESST effectuera alors de nouveaux calculs de cotisation pour en tenir compte. Comme indiqué dans notre lettre du 5 juillet 2019, des mesures ont été prises pour préserver la performance de la Mutuelle et les avantages des membres.

Maison de l'UPA  
Service de santé et de  
sécurité du travail

Tél. : 450 679-0540,  
poste 8387

[santesecurite@upa.qc.ca](mailto:santesecurite@upa.qc.ca)

En cas d'accident de travail, contactez Novo SST :

Chantal Rodrigue (418 650-7390), Sylvain Noël (418 650-7388)  
ou Paul Laberge (418 650-7386)

## FONDS DE PRÉVENTION ET D'EXPERTISE

Voici le sommaire des frais facturés par la mutuelle pour les deux dernières années :

	2019	2018
<b>Produits des membres</b>	267 467 \$	242 072 \$
<b>Dépenses</b>		
Services professionnels	124 207 \$	119 992 \$
Coût d'intervention	106 176 \$	87 100 \$
Formation et administration	24 196 \$	25 076 \$
<b>Total des dépenses</b>	254 579 \$	232 168 \$
Excédent de l'exercice	12 888 \$	9 904 \$
Excédent accumulé	61 118 \$	48 230 \$

Les services professionnels couvrent les frais des conseillers qui doivent, entre autres, participer aux expertises médicales et aux représentations juridiques devant les différents tribunaux. Les coûts d'intervention couvrent les frais des visites des préventionnistes chez les membres.

## LES AVANTAGES DE LA MUTUELLE DE L'UPA

- Chaque entreprise membre de la mutuelle peut compter sur un conseiller en prévention qui effectue une visite par année et fournit des conseils. Il appartient ensuite à l'employeur d'agir en prévention pour faire évoluer la sécurité dans son entreprise.
- La Mutuelle est parrainée par l'UPA, nous connaissons bien la réalité du milieu agricole.
- Advenant une visite de conformité de la CNESST ou un accident grave dans votre entreprise, le conseiller de la Mutuelle peut vous prêter assistance. L'employeur demeure toutefois responsable des mesures de prévention dans son entreprise.
- L'UPA entretient des liens formels avec la CNESST, ce qui favorise une adaptation des interventions de la CNESST au secteur agricole et le traitement conjoint des problématiques rencontrées. Le conseiller de la Mutuelle vous informera des cibles de prévention de la CNESST et de vos obligations en matière de santé et de sécurité du travail.

Les autres mutuelles exigent des frais pouvant aller jusqu'à quelques milliers de dollars pour ses experts. Il est déjà perturbant de voir un employé s'absenter pour un accident de travail, alors l'employeur n'a pas besoin de recevoir une facture supplémentaire de la part de sa mutuelle pour questionner ou contester une réclamation. La Mutuelle de prévention de l'UPA est sans surprise : les frais d'expertise médicale et juridique, lors d'un accident, sont inclus!

## LA PRÉVENTION POUR VOTRE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les chutes représentent 17 % des accidents rapportés à la CNESST pour le secteur agricole (2010-2017), près du tiers sont des chutes de même niveau. La CNESST a établi des cibles de tolérance zéro parmi lesquelles on retrouve la prévention des chutes de hauteur de plus de 3 mètres et les chutes de hauteur à partir d'une échelle. Les chutes de même niveau font aussi partie d'une liste de risques priorités.

Pour réduire, voire éliminer les risques de chute, des mesures s'imposent. Ainsi, dans une démarche de prévention, on identifiera d'abord les risques présents, puis on passera en revue les tâches comportant des risques de chute et les lieux de travail. On appliquera ensuite des mesures correctives. Au niveau administratif, on veillera à former adéquatement les travailleurs, à utiliser des méthodes de travail efficaces, à faire des examens visuels périodiques des lieux et à utiliser des équipements de protection individuels ou collectifs. Par la suite, on s'assurera régulièrement de l'efficacité des mesures mises en place et, si nécessaire, on rectifiera le tir.

La participation de tous, employeurs comme travailleurs, est un incontestable gage de succès de la démarche!

Les conseillers de la mutuelle sont là pour vous aider. N'hésitez pas à leur poser des questions!	
Abitibi-Témiscamingue 819 762-0833	Linda Lavoie
Bas-Saint-Laurent 418 723-2424	Frank St-Pierre
Capitale-Nationale- Côte-Nord 418 872-0770	Carolyn Barrette
Centre-du-Québec 819 293-5838	Marie-Pierre Lemire
Chaudière-Appalaches 418 228-5588	Karine Phaneuf Florence Dallaire-Turmel Caroline Godin
Estrie 819 346-8905	Valérie Giguère
Gaspésie 418 392-4466	Cindy Gagné
Lanaudière 450 753-7486	Annabel Coutu
Mauricie 819 378-4033	Stéphanie Vaugeois
Montréal Est 450 774-9154	Édith Fortier Marc-André Laramée
Montréal Ouest 450 774-9154	Serge Labrecque Sarah-Michèle Rodier
Outaouais-Laurentides 450 472-0440	Émilie Caron Tumba-Kesine Lunenga
Saguenay-Lac-Saint-Jean 418 542-5666	Nicolas Maltais